

à un large ruban noir, avec une étoile brodée en argent sur le côté gauche de l'habit.

Les simples chevaliers la portent à la boutonnière, attachée à un petit ruban noir; et ils n'ont pas la broderie.

A la mort des chevaliers, leur décoration est renvoyée au trésor de l'Ordre.

(*Extrait du Décret de restauration.*)

---

1534.

ORDRE de *Saint-Georges de Ravenne*.

(ITALIE.)

Etabli par le pape Paul III, la première année de son pontificat. Ce pontife le plaça à Ravenne, afin que de là il pût donner la chasse aux corsaires qui infestoient les côtes de la Marche d'Ancône.

Sa marque étoit une croix d'or à huit pointes, surmontée d'une couronne. Pag. 215, pl. XV, n° 2.

Il fut aboli par Grégoire XIII.